| Département |
| --- |
| SAONE ET LOIRE |
| Canton |
| SAINT REMY |
| Commune |
| SAINT-REMY |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

---

Liberté – Égalité – Fraternité

---

ARRETE DU MAIRE

N° 083/2025

**Objet : Réglementation circulation**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise SBTP domiciliée route de Demigny - 71530 CHAMPFORGEUIL,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de réparation des bétons désactivés sur la piste cyclable au niveau du rond-point zone Californie, il est nécessaire de réglementer la circulation dans ce secteur,

# ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Du lundi 12 mai 2025 au mercredi 14 mai 2025, l'entreprise SBTP est autorisée à intervenir sur la piste cyclable au niveau du rond-point zone Californie afin d'effectuer des travaux de réparation des bétons désactivés.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise SBTP et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 15 avril 2025.

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 16.04.2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)